



**PETIT GUIDE D'AIDE
EN CAS DE DÉPORTATION
D'UN·E PROCHE DÉTENU·E**

COLLECTIF SOLIDARITÉ KANAKY

COMMENT SAVOIR SI UN·E PROCHE DÉTENU·E AU “CAMP EST” A ÉTÉ DÉPORTÉ·E EN FRANCE ?

Munissez-vous du nom et prénom de la personne et de son numéro d'écrou (du Camp Est) si vous l'avez.

SI VOUS NE L'AVEZ PAS :

Appelez le centre pénitentiaire du Camp Est : (687) 27 25 27

Demandez à parler au Greffe et transmettez leur le nom et prénom de votre proche, ils vous indiqueront son numéro d'écrou.

UNE FOIS LE NUMÉRO D'ÉCROU DE VOTRE PROCHE RÉCUPÉRÉ :

Pour une personne mineure :

- Contacter l'éducateur référent de votre proche : cette personne sera à même de vous confirmer la présence de votre proche au Camp-Est ou de vous informer de sa déportation.
- Si vous ne connaissez pas l'éducateur référent de votre proche, contacter la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ EJ) au 23.25.84 ou le SPIP du Camp Est au 23.20.60 et demandez le nom et les coordonnées de l'éducateur.

Pour une personne majeure :

- Contacter le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) au 23.20.60. Ils seront à même de vous confirmer la présence de votre proche au Camp-Est ou de vous informer de sa déportation.

ON M'A DIT QUE MON•MA PROCHE A ÉTÉ DÉPORTÉ•E EN FRANCE

En cas de déportation de votre proche hors du pays, demandez à l'éducateur ou au SPIP **23.20.60** le nom de la prison de déportation et les coordonnées du SPIP de cette nouvelle prison ainsi que le numéro d'écrou de votre proche.

SI VOUS N'ARRIVEZ PAS À JOINDRE LE SPIP :

- Appelez directement le standard du Camp Est **27.25.27**. Demandez à parler à la régie des comptes nominatifs (services économiques), ou au service des parloirs et donnez leur le numéro d'écrou de votre proche en leur disant que vous voudriez savoir comment lui transférer de l'argent, lui rendre visite, ou que vous n'avez pas de nouvelles par exemple. Si votre proche n'est plus au Camp Est ils devraient pouvoir le voir et vous en informer. Sinon, vous pouvez également leur dire que le SPIP ne répond pas pour qu'ils vous conseillent un horaire lors duquel le SPIP est joignable.
- L'avocat•e qui a accompagné votre proche lors de son audience peut avoir accès à sa fiche pénale qui contient des informations sur une éventuelle déportation

SI VOTRE PROCHE VOUS APPELLE DEPUIS LA FRANCE (NOTE : L'APPEL VA ÊTRE TRÈS COURT ET PEUT NE DURER QUE QUELQUES SECONDES) DEMANDEZ LUI :

- S'il ou elle connaît le nom de son établissement pénitentiaire (même s'il n'est pas définitif)
- S'il ou elle connaît son numéro d'écrou
- S'il ou elle a retenu le nom de son avocat•e et s'il ou elle est commis•e d'office
- S'il ou elle sait à quelle date il ou elle a été déporté•e

ON M'A DIT QUE MON-MA PROCHE A ÉTÉ DÉPORTÉ-E EN FRANCE

**JE N'AI TOUJOURS PAS DE NOUVELLES DE MON-MA PROCHE INCARCÉRÉ-E AU
CAMP EST, AUCUN SERVICE NE VEUT/PEUT ME RÉPONDRE :**

Pour être accompagné-e dans vos démarches et être informé-e sur vos droits vous pouvez contacter un.e avocat.e (le sien si vous connaissez son nom), et lui demander de consulter la fiche pénale.

Nous vous conseillons également d'écrire à la directrice du Camp Est ainsi qu'au tribunal de Nouméa, en lettre recommandée avec accusé de réception, en leur demandant des informations sur votre proche et à doubler avec un mail :

- Pour la directrice du Camp-Est

Mail : sec.cp-noumea@justice.fr

Courrier : Madame Diane Chevreau

Directrice du centre pénitentiaire de Nouméa 2 rue du capitaine Bois

Nouvelle BP 491 98845 Nouméa cedex

- Pour le tribunal de Nouméa

Mail : accueil.tpi-noumea@justice.fr

Courrier : Tribunal de Nouméa

2 boulevard Extérieur

BP F4 98848 Nouméa cedex

Pour plus de précisions sur les démarches à suivre pour avoir des nouvelles de votre proche ou pour bénéficier d'une aide juridique notamment pour trouver un.e avocat.e, contactez le Collectif Solidarité Kanaky : antirep@solidaritekanaky.fr

POURQUOI CONTACTER LE COLLECTIF SOLIDARITÉ KANAKY ?

- Nous pouvons vous apporter un soutien pratique, juridique et matériel. Nous savons à quel point il est difficile d'être confronté·e à la déportation d'un·e proche incarcéré·e. C'est pour cela que nous vous proposons cette aide, pour vous épauler, selon nos moyens, à localiser votre proche, à faciliter le contact avec lui·elle, à trouver un·e nouvel·le avocat·e si besoin, de lui envoyer du courrier pour lui apporter de la force, de vous aider à vous organiser pour les visites, le linge, les mandats, etc. Toutefois, si vous prévoyez de venir en France pour rendre visite à votre proche incarcéré·e, organisez à l'avance votre voyage (hébergement, permis de visite, etc.) car nos moyens sont limités. Même si vous savez où votre proche a été déporté, et que vous n'avez pas de besoins, n'hésitez pas à nous contacter car il nous est utile d'avoir l'information pour avoir une liste complète des déportations.
- Nous sommes un collectif regroupant des organisations, groupes, personnes, qui soutiennent le droit à l'indépendance et la lutte pour la libération du peuple Kanak. La prison coloniale est un des outils principaux entre les mains de la puissance colonisatrice pour contrôler et opprimer le peuple colonisé. Apporter une aide concrète aux prisonnier·es fait partie intégrante de la lutte pour l'indépendance, et c'est dans cette démarche que nous nous organisons, depuis la France et en lien avec @LesSéVICESPénitentiaires @LaPauseDécoloniale et plusieurs autres organisations indépendantistes, en soutien aux prisonnier·es Kanak. La Kanaky est un Territoire Non Autonome, ce n'est pas un territoire français : les déportations de prisonnier·es depuis Kanaky sont illégales.

**ALORS N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE SUR UN·E
PROCHE INCARCÉRÉ·E ET DÉPORTÉ·E EN FRANCE :**

ANTIREP@SOLIDARITEKANAKY.FR

+33 7 56 91 79 07